Compte rendu du CTSD du 10 février

Carte scolaire 1er degré

Etaient présent-e-s :M. Claverie (IA), M. Artaud (IENA) M. Siretas (SG), 2 DOSES (Mme Lienart, Mme El-Bakir), 7 IEN (Montmorillon, Poitiers Est, Châtellerault, Lencloitre, Poitiers Nord Maternelle, Centre Vienne ASH) **8 représentant-e-s FSU/CGT** (le SNUipp fait partie de la fédération FSU associée à la CGT dans le cadre du CTSD), 4 UNSA, 2 FO, 1 SNALC

Retrouvez l'ensemble des décisions carte scolaire de l'IA sur ce lien

Analyse du SNUipp-FSU : malgré une dotation positive de 26 postes, encore un nombre important d'écoles sont en attente d'ouvertures avec des effectifs parfois très élevés (exemple : jusqu'à 30 élèves par classe en maternelle ou plus de 27 élèves par classes en élém avant inclusion des élèves de l'ULIS). L'IA a prioritairement effectué ses choix sur des postes hors la classe (+24.5 postes : remplacement , rased…) que sur les postes en classe (-8 postes classe). Toutes ces situations d'école devront attendre le CTSD fin mai pour espérer leur situation améliorée pour la rentrée prochaine. L'IA disposerait encore environ de 6 postes.

Vote sur cette carte scolaire :

- **Pour : 1** (Snalc)
- **Abstention : 7 (5 FSU/CGT,** 2 Unsa)
- **Contre : 2** (Fo)

1. **Déclaration liminaire de la FSU/CGT et convention ruralité**
2. **Modifications de postes depuis le GT**
3. **Postes d'application : nouvelle sectorisation reportée en mars**
4. **Direction et décharges supplémentaires : statut quo**
5. **Rased : + 4 nouveaux postes**
6. **Changement de circonscriptions : ça va continuer …**
7. **Restructuration de Naintré : unanimité de contre**

Déclaration liminaire de la FSU/CGT et convention ruralité

Voici les sujets abordés dans notre déclaration que vous retrouverez en pj :

- **La satisfaction d'une dotation de 26 postes**, enfin 24 avec le dégel des 2 postes G, malgré une baisse d'effectifs de 300 élèves
- **La satisfaction d'avoir vu des revendications du SNUipp** reprises dans les propositions de l'IA (brigades, Rased, Upe2A …)
- **L'insuffisance du nombre de postes au regard des besoins**, notamment pour faire baisser réellement la moyenne des effectifs
- **La dégradation des conditions de travail ces dernières années** : élèves hautement perturbateurs, inclusions plous ou moins accompagnées et organisation des rythmes scolaires. Nous avons encore une fois demandé la publication de l'enquête CHSCT 2015 sur l'impact de la modification des rythmes scolaires sur nos conditions de travail et de vie personnelle.
- **L'opacité et l'incohérence des prises de décisions de l'Inspection sur certains sujets** : GAPA, PEMF, décharges de directions, changements de circo …

L'IA n'a répondu directement à aucun de sujets de notre déclaration.

Il a d'abord expliqué ce qui a guidé ses choix de carte scolaire (remplacement, éducation prioritaire, inclusion…) et ensuite parlé de son sujet favori : les restructurations d'écoles, particulièrement dans le rural.

Les conventions ruralités arrivent dans le 86 …

L'IA a notamment expliqué que le département avait la volonté de mettre en place une « convention ruralité » et qu'il était en discussion actuellement avec l'association des maires. Une « convention ruralité » est en fait une programmation sur 3 ans de restructuration dans le rural (ex : fermetures de petites écoles, transformation de RPI déconcentré en RPI concentré …) et cela donne lieu à des moyens supplémentaires du ministère (100 postes sont en réserve). L'IA a expliqué que ces moyens supplémentaires pourraient lui permettre de répondre à certaines demandes du SNUipp comme l'augmentation du temps de mission des référents numériques en rural …

Pour le SNUIpp-FSU 86, la ruralité est diverse et il ne peut y avoir un modèle unique, qui ne tienne pas compte des spécificités locales. On ne peut pas calquer un schéma urbain sur une réalité rurale. Le SNUipp-FSU s'opposera à toute convention inscrite dans une politique de réduction des dépenses qui mènera inéluctablement à la réduction voire à la disparition des services publics en milieu rural et à terme, à sa désertification.

Pour mieux connaitre ces conventions rurales, le SNUipp vous propose en lecture :

- La motion « contre les conventions rurales » prise en novembre 2016 de l'Association des Maires Ruraux de France - lien
- La proposition du SNUipp d'une charte nationale de l'école rurale de proximité et de qualité - lien
- L'exemple du Cantal où une convention rurale a été signée en 2014 (article de Fenêtre sur cours) - lien

---

Modifications de postes depuis le GT et précisions

Suite au groupe de travail du 3 février (voir compte rendu), l'IA avait modifié certaines de ses propositions :

- **Nouvelles annonces de fusions d'écoles :** L'Isle Jourdain (mat/élém), Chauvigny Guiraudières (mat/élém)
- **Annulations de fermetures** : Neuville P'tit cailloux mat, Chauvigny Guiraudières mat (avec la fusion des écoles mat et élém, un seul poste (en élém) sur les 2 fermetures prévues sur les Guiraudières est conservé)

L'IA a annoncé au début de ce CTSD qu'il lui restait 6.8 postes.

Suite aux échanges au cours de ce CTSD, l'IA a pris les décisions suivantes :

- **Ouvertures de classes** : Mirebeau élém, Bouresse prim (conditionnée à l'acquisition d'une construction modulaire par la commune)
- **Fermeture marquée en conditionnelle :** Magné primaire
- **Modification d'emplacement d'une brigade :** celle annoncée sur Bouresse est positionnée sur Verrières
- **Annulation d'un PDMQDC** : Bouresse/Verrières
- **Moyens supplémentaires affectés à l'année mais sans création de poste :** Lusignan, Monts S/ Guesnes
- **Poste fractionné à titre définitif :** Beaumont avec base à 0.33 à la place du fractionné Vouneuil s/ vienne – Beaumont .

Suite aux nombreuses interventions du SNUipp-FSU, l'IA s'est engagé à revoir la majorité des situations que nous lui avons présentées lors de ce CTSD au prochain. En plus des écoles déjà portées lors du GT et que nous avons représentées lors de ce CTSD, le SNUIpp-FSU 86 a rajouté la problématique des écoles maternelles de Poitiers Neruda et Micromégas.

Prochains CTSD :

- 29 mai : ouvertures et fermetures
- 5 septembre : ouvertures de rentrée

Précisions sur certains postes :

- Fonctions pédagogiques exceptionnelles : 2 postes sont ouverts et seront des postes à profil avec une nomination à titre provisoire la première année selon l'IA. Le CAPA SH ne sera pas exigible mais l'attribution se fera prioritairement sur l'expérience des candidats … L'objectif de ces postes est l'aide aux équipes confrontées à des situations avec "élèves en troubles du comportement". Des procédures pour demander l'appui de ces 2 personnels vont être mises en place. L'IENA a indiqué qu'il y avait 3 situations actuellement de ce type d'élèves dans la Vienne … Le SNUipp-FSU 86 a indiqué que le chiffre de l'IENA était bien en dessous de la réalité et que pour ces postes soient attractifs, il fallait d'ores et déjà que l'IA réfléchisse aux indemnités qui pourront être liées à l'exercice sur ce type de poste.
- Chargé de mission 1er degré : l'IA précise que ce poste serait en soutien aux missions de l'IENA (formation continue, relations Espe …) et que le CAFIPEMF serait exigible. Le SNUipp-FSU a salué l'annonce de ce poste en CTSD car les années précédentes, des postes de « chargé de mission » étaient apparus dans le plus grand secret et sans transparence au niveau des

affectations. Le SNUipp-FSU était intervenu en groupe de travail pour demander la transformation de ce poste pour éviter une nouvelle nomination à titre provisoire.

Postes d'application : nouvelle sectorisation reportée en mars

Le SNUipp-FSU 86 est demandeur d'un groupe de travail spécifique sur l'implantation des postes de maîtres formateurs (PEMF) depuis de nombreuses années, notamment pour permettre une diversité géographique de l'implantation de ces postes (actuellement limitée à Poitiers et Châtellerault) mais aussi pour représenter une diversité des structures (classes rurales, ASH, …).

L'Inspection a présenté lors du groupe de travail du 3 février des changements d'implantation de postes de maîtres formateurs qui n'ont été discutés dans aucune instance. Les principaux concernés par ces modifications n'ont pas été consultés : DEA (directeurs/trices d'écoles d'application), maîtres formateurs en postes, maîtres formateurs « dormants » (titulaires du CAFIPEMF qui n'exercent pas sur un poste d'application), stagiaires CAFIPEMF, équipes des écoles qui doivent recevoir un poste d'application, professeurs des écoles stagiaires …

Le SNUipp-FSU a dénoncé cette absence de concertation et le déni, voire l'irrespect, que ressentent les personnels en charge de la formation depuis de nombreuses années et que l'administration n'a pas pris le temps d'associer dans sa réflexion ou au minima de consulter, au regard de leur expertise.

Le SNUipp-FSU a dénoncé la non prise en compte par l'administration de la situation individuelle des personnels concernés par ces changements dans les écoles d'application : collègues en formation CAFIPEMF qui n'auront plus de support disponible dans leur école actuelle (Renaudot, Lavoisier) , perte de la décharge à 100% à Allard-Ferry par le passage de 5 postes d'application à 4 et donc suppression du poste de décharge présent à la 1ère phase du mouvement.

Propositions du SNUipp-FSU 86

- L'augmentation du nombre de postes de maîtres formateurs : le nombre de PES est annoncé en grande augmentation l'année prochaine (45 places au CRPE 2016 pour la Vienne, entre 70 et 75 pour le CRPE 2017), le nombre actuel de formateurs/formatrices sera donc insuffisant pour faire face aux besoins.
- Le maintien de la majorité des postes de maitres formateurs en écoles d'application : hormis Châtellerault Lavoisier où un nombre de postes de PEMF reste vacants à chaque mouvement (3 en 2016, 3 en 2015, 4 en 2014 …), les autres supports ne sont jamais restés vacants.
- La consultation des équipes des écoles destinées à accueillir de nouveaux postes PEMF : accueillir en son sein un poste isolé de maître formateur n'est pas neutre : accueil de stagiaires, mise place d'une décharge d'1/3 incompatible avec celle de la direction, collègue ne faisant pas l'APC, poste fléché en école primaire soit « application maternelle » soit « application élémentaire » … Pour le SNUipp-FSU, l'avis du conseil des maîtres de ces équipes doit être entendu.
- La consultation des principaux concernés par les postes d'application (DEA, maîtres formateurs en poste ou « dormants », stagiaires CAFIPEMF) : certains personnels comme les DEA ont une véritable expertise sur ce sujet et il est nécessaire que l'administration connaisse les situations et les intentions des personnels pour construire une nouvelle cartographie d'application et ainsi éviter de créer des postes qui ne seraient pas couverts.

- La constitution d'un groupe de travail sur le sujet : la modification de la cartographie des postes de maîtres formateurs doit répondre à des objectifs d'amélioration de la formation initiale. Ces objectifs doivent être construits et définis avec les représentant-e-s du personnel élu-e-s en comité technique.

L'IA a donc décidé, au regard de l'ensemble des éléments développés par le SNUipp-FSU 86, de suspendre sa décision sur les maîtres formateurs et de réunir un groupe de travail sur le sujet en mars pour permettre des prises de décisions avant le mouvement.

Direction et décharges supplémentaires : statut quo

Le SNUipp-FSU demande nationalement l'augmentation du temps de décharge sur les postes de direction. (voir lien) Depuis de nombreuses années, le SNUipp-FSU 86 revendique localement cette augmentation en priorisant : les écoles en éducation prioritaire, les écoles avec ULIS, les écoles avec un dispositif particulier (ex : sourds, CHAM/CHAD …) et les écoles où la difficulté d'exercice est reconnue. Actuellement, l'IA attribue des décharges supplémentaires (par rapport aux textes) à 7 écoles : Châtellerault Herriot (+ 0.17), Châtellerault Lakanal-Littré (+0.25), Châtellerault Matisse (+0.25), Poitiers Brel mat (+0.25) et élém (+0.06), Poitiers Lainé mat (+0.25) et élém (+0.25). Cela fait un volume total de 1,48 postes consacrés aux décharges supplémentaires de direction par l'IA.

L'inspecteur académie a décidé de remettre à plat ces attributions et indiqué qu'il voulait les attribuer de façon annuelle et sur « projets et contextes particuliers ». Pour ce faire, il augmenterait le total de 0.02 postes pour atteindre un volume de 1.50 postes de décharges à répartir.

Si le SNUipp-FSU peut souligner l'effort de l'IA de s'intéresser aux demandes de décharges de direction supplémentaires des équipes, il s'oppose sur le fond et la forme à cette nouvelle façon d'attribuer :

- l'attribution de façon annuelle est une mauvaise méthode : cela va amener de l'instabilité sur les postes de direction concernés et sur les postes de décharges de direction. Par exemple, les difficultés et la somme de travail liée à l'exercice en éducation prioritaire ne varie pas d'une année à l'autre. Une attribution annuelle ne peut concerner que des écoles sur un projet ponctuel ou rencontrant ponctuellement des difficultés (ex : projet de restructuration de l'école entrainant de nombreuses réunions : travaux, organisation …).
- le nombre de postes attribués à ces décharges supplémentaires est insuffisant : les conditions de travail n'ont cessé de se détériorer pour les personnels en charge de la direction ces dernières années et l'engagement du ministère de simplification des tâches administratives est depuis longtemps un vague souvenir. Le SNUIpp-FSU a rappelé que le nombre de demandes d'inscription sur liste d'aptitude à baisser de 40% en 3 ans, ce qui en dit long sur l'attractivité de cette fonction.
- Le nombre de moyens « supplémentaires » pour la direction doit cesser de baisser : au cours de ces dernières années, le département a vu disparaitre : le maintien de la décharge pendant 1 an dans le cadre d'une fermeture de classe et la décharge à 50% pour toutes les écoles à 9 cl et pas seulement les maternelles. De plus, chaque année, le nombre d'aide à la direction ne cesse de baisser et le nombre d'écoles en bénéficiant encore est réduit à peau de chagrin.

Proposition du SNUipp-FSU : le SNUipp-FSU a proposé que le volume de décharges que l'inspection récupère de ces restructurations et fermetures de classes soit réinvesti dans les décharges supplémentaires. Pour le SNUipp-FSU, cela nécessite un groupe de travail où seront fixés les types de

directions prioritaires pour permettre une programmation pluri annuelle. Par exemple, pour cette année, cela représente un volume de 0.25 postes, ce qui pourrait permettre de passer par exemple 3 écoles de ¼ de décharge à 1/3 décharge.

L'IA a décidé de ne pas revenir sur les décharges supplémentaires attribuées actuellement et de ne pas retenir la proposition du SNUipp de développer le volume de décharges supplémentaires pour que d'autres écoles en bénéficient.

Rased : + 4 nouveaux postes

La rectrice a fléché 4 postes de Rased dans sa dotation pour la Vienne. Comme 2 postes G (Andersen, Vouneuil s/ Vienne) avaient été « gelés » pendant l'année 2016/2017 faute de personnels formés, cela peut faire potentiellement 6 postes de Rased supplémentaires l'année prochaine par rapport à cette année … si ces postes sont couverts au moment du mouvement !

Le SNUipp-FSU 86 a rappelé lors du groupe de travail qu'au regard des 22.5 postes de Rased supprimés pendant la période 2007/2012, toutes les circonscriptions étaient en attente de postes Rased supplémentaires (un seul poste recréé depuis 2013).

Le SNUipp-FSU 86 a regretté qu'aucune donnée actualisée sur les Rased n'ait été présentée au groupe de travail du vendredi 3 février. Le SNUipp-FSU 86 s'est donc appuyé sur les résultats du groupe de travail Rased effectué en 2014 où les besoins prioritaires étaient :

- **En E** : Montmorillon (1 E pour 2106 élèves), Poitiers Est (1 E pour 1725 élèves), Poitiers Nord (1 E pour 1672), Châtellerault (1 E pour 1660) ouvert en 2015 -> moyenne départementale 1 E pour 1424 élèves
- **En G** : Lencloître (1 G pour 5688 élèves !), Poitiers Nord (1 G pour 3345 élèves), Poitiers Sud (1 G pour 3096), Poitiers Ouest (1 G pour 2977) -> moyenne départementale 1 G pour 2544 élèves
- **Psychologue** : Poitiers Est (1 psy pour 1725 élèves), Poitiers Nord (1 pour 1672), Poitiers Sud (1 pour 1548) -> moyenne départementale 1 psy pour 1424 élèves

Par rapport à ces priorités définies en 2014, les ouvertures de l'IA sur le poste G et sur 2 postes E sur 3 correspondent, seul le choix du E sur Poitiers Ouest au lieu de Poitiers Nord diverge.

Le SNUipp-FSU demande maintenant que les départs en formations soient augmentés pour permettre de couvrir tous les postes.

Psychologues : le SNUipp-FSU avait mis en question diverse le nombre de postes ouverts dans la Vienne au nouveau concours de psychologues de l'éducation nationale (150 ouverts nationalement). Le SG a indiqué que ce nombre n'était pas encore connu et qu'une réunion d'informations destinée aux Psy en poste allait être organisée par le rectorat. Retrouvez l'article sur le nouveau statut de psychologue des écoles.

Changement de circonscriptions : ça va continuer …

L'IENA avait présenté ces changements lors du GT avec 2 objectifs :

- ne plus mettre de communes pour l'IEN ASH et cela comme dans les autres départements de l'académie
- faire baisser le nombre d'enseignant-e-s de Poitiers Est

Les changements

Poitiers Centre Vienne ASH : départ de Smarves, Nouaillé et Les Roches Prémaries qui rejoignent Poitiers Sud → Conséquences administratives : le poste de Zil de Smarves élém est fermé et réouvert à ... Smarves élém mais dans la nouvelle circonscription Poitiers Sud. Le poste de « Référent numérique » (ex ATICE) de Smarves est rattaché à l'Inspection Académique.

Poitiers Sud : arrivée (ou retour) de Smarves, Nouaillé et Les Roches Prémaries, départ de Nieuil vers Montmorillon → Conséquence administrative : transfert du poste de psychologue de Nieuil élém vers Nouaillé élém.

Poitiers Est : départ de Chasseneuil vers Poitiers Nord, départ de Fleuré, Savigny l'Evescault, Sèvres-Anxaumont, St Julien l'Ars vers Montmorillon → Conséquence administrative : le poste de Zil de St Julien l'Ars élém est fermé et réouvert à ... St Julien l'Ars mais dans la nouvelle circonscription Montmorillon.

Poitiers Nord maternelle : arrivée de Chasseneuil

Montmorillon : arrivée de Fleuré, Savigny l'Evescault, Sèvres-Anxaumont, St Julien l'Ars et Nieuil l'Espoir

Le SNUipp-FSU a remonté l'incompréhension de certaines équipes sur ces changements au regard des réseaux Eclore, des collèges de rattachement, de démarches entreprises avec leur circonscription et leur commune …

L'IA a indiqué que les circonscriptions allaient être prochainement redéfinies en fonction des futurs réseaux Eclore. L'IA a indiqué la date de rentrée 2018, voire rentrée 2019.

Le SNUipp-FSU a demandé l'augmentation des « enveloppes » de frais de déplacements pour les personnels qui voient leur circonscription grossir : conseiller péda, Rased, référent numérique …

L'IA a indiqué que cela sera fait … à suivre.

Restructuration de Naintré : unanimité de contre

Le SNUipp-FSU a dénoncé le gâchis sur cette commune où les réunions se sont multipliées (plus de 12 réunions sur l'année 2016 !) pour aboutir au final à ce que les 5 conseils d'école votent « contre » le projet qui sera effectif à la rentrée 2017.

Le SNUipp-FSU a demandé qu'un bilan soit effectué sur l'organisation pédagogique retenue (3 écoles organisées par cycles … comme sur un RPI) pour permettre de guider les futurs projets de restructuration.

Pour la délégation FSU/CGT : Frédéric Belly, Anne-Sophie Decha, Frédérique Delage, Charles Girault, Dominique Leblanc, Matthieu Menaut, Julie Saulnier, Valérie Soumaille